

GUIDE

de BON voisinage



Pour éviter de subir vous-même ces désagréments,
quelques conseils peuvent être utiles pour
entretenir de bonnes relations de voisinage.



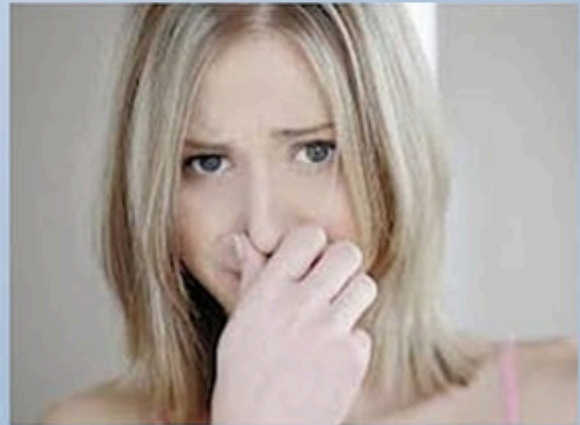
- ✓ Vous êtes nouvel arrivant, présentez-vous, faites connaissance avec vos voisins. Cela permet de créer un premier contact.
- ✓ Entretenir un esprit convivial, se saluer, se sourire, prendre des nouvelles de chacun sont autant de petits gestes simples qui créent un climat propice au dialogue.
- ✓ Anticipez les éventuelles nuisances que vous pourriez causer à votre voisinage. Bruits de fête ou de travaux seront d'autant mieux acceptés qu'ils auront été annoncés.
- ✓ Restez conciliant et ouvert au dialogue en toutes circonstances.
- ✓ Les Incivilités sont souvent à la base des conflits de voisinage !





Bruit...
nocturnes,
outillage et bricolage
animaux...

Fumées, odeurs...



Nuisances sonores et aboissements de chiens : que faire ?

✓ Les aboiements du chien des voisins peuvent être considérés comme étant une nuisance sonore extrême. Ces bruits domestiques peuvent constituer un trouble anormal de voisinage, au sein d'un immeuble ou dans une maison individuelle et aussi bien la nuit qu'en journée. C'est une source récurrente de litige entre voisins.

✓ Il faut tout d'abord se demander qui est le responsable de la nuisance sonore en cas d'aboiements de chien.

D'après l'article 1385 du Code civil, « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. ».

✓ D'après le ministère de la Santé, il faut faire une différence entre le bruit la journée et le bruit la nuit.

En journée, entre 7h et 22h, le bruit ne doit pas dépasser plus de 5 décibels.

La nuit, entre 22h et 7h du matin, le bruit ne doit pas dépasser plus de 3 décibels..

Étape n°1 : Informer le propriétaire du chien fauteur de trouble des nuisances sonores occasionnées :

- Avant d'envoyer les polices de France et de Navarre chez votre voisin ou d'envisager de nourrir son fauve à coups de somnifères... Essayer d'aller parlementer ! Un chien aboie généralement lorsque son maître n'est pas là, et votre voisin n'est peut-être pas conscient de la gêne que provoque son animal.

Étape n°2 : Le mise en demeure du propriétaire du chien :

- Dans un second temps, ou devant un refus de discussion, vous pouvez commencer par adresser un courrier au propriétaire du chien concerné, afin de lui rappeler la législation en vigueur, ainsi que les sanctions auxquelles il risque de devoir faire face.

Étape n°3 : Faire appel à la mairie du lieu d'habitation

Étape n°4 : passer devant un conciliateur de justice :

- ou un médiateur pour tenter de trouver une solution amiable avant toute action en justice.

Étape n°5 : Porter plainte et engager une procédure judiciaire

Privilégier la conciliation



CONCILIATEURS DE FRANCE

Concilier pour Réconcilier



- ❑ La conciliation de justice est un **Mode Amiable de Règlement des Différends (MARD)**, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne. C'est une **procédure simple, rapide et entièrement gratuite**.
- ❑ La conciliation de justice est un des préalables à l'action en justice pour les demandes n'excédant pas 5.000,00€, comme précisé à l'article 4 du décret n° 2019-1333 du 11 décembre 2019, créant l'article 750-1 du code de procédure civile.
- ❑ 5 bonnes raisons de tenter la conciliation de justice



Rapide



Gratuit



Sans aléas



Les droits préservés



Accord officiel

La conciliation, comment faire :



CONCILIATEURS DE FRANCE

Concilier pour Réconcilier



- ⇒ Contacter un conciliateur de justice et rechercher le règlement amiable de votre différend (voir plus).

- ⇒ ALP : Maison des Services du Couchois, une permanence est assurée (voir plus).

- ⇒ Recherche de la permanence du Conciliateur de justice la plus proche de chez vous (voir plus).